

Égalité et non-discrimination

Limoges Métropole s'engage à lutter au quotidien contre toutes les formes de discriminations et à agir pour l'égalité de traitement au sein de ses services.

Pourquoi lutter contre les discriminations?

L'âge, l'apparence physique, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une prétendue race, ethnie, nation, religion... mais aussi l'état de santé, l'identité de genre, la grossesse, la situation familiale, la perte d'autonomie, le handicap, le patronyme, le sexe, l'origine, le lieu de résidence, etc. Limoges Métropole s'engage à **lutter contre toutes ces sortes de discriminations**, car tout le monde doit **avoir la même chance d'accès au travail**. L'engagement en faveur de l'égalité des droits et la lutte contre toute forme de discrimination est un **enjeu de démocratie et de liberté**, valeurs auxquelles Limoges Métropole est profondément attachée.

Un recrutement égalitaire

Dans sa **politique de recrutement**, Limoges Métropole s'engage à **promouvoir l'égalité d'accès de tous aux emplois publics**. C'est pourquoi les postes ouverts au recrutement sont diffusés en interne et en externe selon des procédures analogues et systématiques, avec des modalités de diffusion (intranet, internet, Facebook, site d'emploi territorial...). Cela permet **un accès plus large à l'information et donne une chance à tous**.

De plus, les **jurys** chargés du recrutement sont composés de **différentes personnes décisionnaires**, venues de services variés – Direction des Ressources Humaines, vice-président en charge des Ressources Humaines, Direction concernée par le recrutement - afin de **recruter en toute transparence**.

La **compétence**, l'**expérience**, les **qualités professionnelles et personnelles** sont les seuls critères pris en compte dans les processus de recrutements. Ainsi, Limoges Métropole contribue à une **réelle égalité entre les femmes et les hommes**, favorise une **meilleure mixité** dans les différents emplois et niveaux de responsabilité.

La non-discrimination au quotidien

Pour le bon fonctionnement de nos services, il est important que **chaque agent de Limoges Métropole** se questionne sur la discrimination, le harcèlement et les stéréotypes en tous genres. Tous les agents recrutés par Limoges Métropole doivent **refuser toutes formes de discriminations et respecter le caractère laïque du service public**. C'est pourquoi différentes **démarches de sensibilisation** sont mises en place de manière à **favoriser l'avancée de la démarche égalité au travail, diversité et mixité**, comme le Guide de l'égalité et de la non-discrimination au travail. Une charte sur «la promotion de l'égalité au travail», présentée au comité technique le 28 juin 2018 et validée au Conseil communautaire du 20 septembre suivant a également été adoptée.

Tout agent faisant preuve de discrimination est passible de **sanctions disciplinaires**, car il s'agit d'une **faute professionnelle**.

Et afin d'être pleinement présente au quotidien pour la non-discrimination, Limoges Métropole a mis en place une **cellule d'écoute et de traitement des discriminations et des situations de harcèlement**. Cette cellule **recueille et traite chaque réclamation pour discrimination** et peut, à ce titre, procéder à des enquêtes administratives. Ainsi, Limoges Métropole accompagne et protège les agents victimes de discrimination dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, des **bilans de la démarche égalité au travail, diversité et mixité** sont présentés régulièrement aux assemblées délibérantes et aux instances associant les représentants du personnel.

